



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 juillet, à 18h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 18 juillet 2024, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Amélia LENOIR (Escoussans), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Bruno BERNEDE (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT

Secrétaire de séance : Corinne BOURCHEIX

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

26-2024_ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service 2023 – Eau potable SIEA des 2 RIVES

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le Conseil départemental de la Gironde, partenaire privilégié des Syndicats, notamment dans le cadre du SATESE et de la CATEP, la cellule MAGEA a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation du rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service d'EAU POTABLE du SIEA des 2 rives (services de Cadillac, Cérons, Podensac-Virelade et Rions).

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Didier AUDOIT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 juillet, à 18h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 18 juillet 2024, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Amélia LENOIR (Escoussans), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Bruno BERNEDE (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT

Secrétaire de séance : Corinne BOURCHEIX

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

27-2024_ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service 2023– Assainissement collectif SIEA 2 RIVES

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le Conseil départemental de la Gironde, partenaire privilégié des Syndicats, notamment dans le cadre du SATESE et de la CATEP, la cellule MAGEA a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation du rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF du SIEA des 2 RIVES (services de Cadillac, Cérons, Podensac-Virelade et Rions)

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Didier AUDOIT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 juillet, à 18h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 18 juillet 2024, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Amélia LENOIR (Escoussans), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Bruno BERNEDE (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT

Secrétaire de séance : Corinne BOURCHEIX

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 3 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 3

28-2024_ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service 2023– Assainissement non collectif SIEA des 2 RIVES communes de Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour Escoussans)

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le Conseil départemental de la Gironde, partenaire privilégié des Syndicats, notamment dans le cadre du SATESE et de la CATEP, la cellule MAGEA a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation de ces rapports, l'assemblée délibérante, à l'unanimité

- **ADOpte** les rapports sur le prix et la qualité du service D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF du SIEA des 2 Rives (communes de Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne pour Escoussans)

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Didier AUDOIT

